



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

**N° 2025-097 : RÉGIE ACCUEILS PÉRISCOLAIRES : TARIFS RESTAURATION
SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2025-2026 / DISPOSITIF « CANTINE A 1 € » -
RESPECT DE LA LOI EGALIM**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la révision des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 dans le respect du dispositif de « Cantine à 1 € » et a décidé de poursuivre cet engagement pour les années à venir.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne que l'engagement au dispositif « tarification sociale des cantines scolaires » porte également sur l'inscription des cantines de la commune sur la plateforme « ma cantine » dans le respect de la Loi EGALIM. Il rappelle que la commune est d'ailleurs investie dans la mise en place d'une régie agricole permettant de produire des légumes bio et approvisionner les cantines en circuits courts.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs de restauration scolaire ci-après à compter du 1^{er} septembre 2025,
- RENOUVELLE son engagement dans le dispositif de tarification sociale des cantines scolaires,

- S'ENGAGE à inscrire les cantines de la commune sur la plateforme « ma cantine » et dans le respect de la loi EGALIM
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

RESTAURATION SCOLAIRE	Clamecy, communes participantes et enfants ULIS	Communes extérieures 2025-2026
Tranches quotient familial	2025-2026	
0 – 254	1 €	1 €
255 - 477	3,50 €	8,35 €
478 – 697	4,03 €	8,80 €
698 – 917	4,52 €	9,26 €
918	5,17 €	9,64 €
Accueil PAI	1 €	1 €
IME	4,03 €	
Adultes	6,35 €	
Stagiaires	3,79 €	

Suivent les signatures.


Nicolas BOURDOUNE
 Maire